

YOUAGRI

Veille agro Balkans occidentaux

Direction générale du Trésor

Une publication du SER de Belgrade
JUIL-AOUT 2026

Politiques économique, agricole, environnementale

SERBIE – Adoption de la Stratégie pour l'agriculture et le développement rural 2026-2034

Executive newsletter (Beta) – 06/08/2026

Le gouvernement serbe a adopté le 6 août 2026 la Stratégie pour l'agriculture et le développement rural 2026-2034, attendue de longue date. Le texte prévoit une réforme du système d'incitations visant à réorienter une part plus importante du soutien public vers l'investissement, la modernisation des exploitations, l'innovation et la durabilité à long terme, au détriment relatif des paiements directs. Parmi les mesures phares figurent la réforme du registre des exploitations agricoles, l'augmentation de la part et de la diversité des mesures de développement rural, ainsi que l'élaboration d'un programme dédié à l'irrigation et au drainage, enjeu devenu central dans un contexte de sécheresses répétées. La stratégie annonce également le déploiement d'une agriculture « climate-smart » et des incitations aux systèmes intégrés cultures-élevage.

Le volet organisation économique des producteurs constitue l'autre axe notable : création d'organisations de producteurs et d'associations faîtières nationales par filière, régulation des marchés de produits agricoles, modernisation des marchés de gros, désignation d'un médiateur de la chaîne alimentaire (« food ombudsman ») et mise en œuvre de normes de commercialisation pour les fruits et légumes frais, les œufs et la viande de volaille. Le renforcement des liens entre agriculture, recherche et conseil agricole est également prévu, assorti de bourses pour les enfants d'agriculteurs s'engageant dans des études d'agronomie ou de médecine vétérinaire. *Ndlr : L'adoption intervient plus tôt que le calendrier annoncé lors du sous-comité agriculture de l'ASA de mars 2026. C'est en soi un signal positif de remise au travail de l'administration agricole. Le contenu confirme les orientations relevées lors de la consultation publique : montée en puissance du développement*

rural, organisation économique des producteurs et intégration climatique. La mise en œuvre reste conditionnée à la capacité budgétaire de l'État et à la relance d'IPARD III, mais également à la réforme du registre des exploitations et le SIGC (IACS), verrous majeurs, qui restent en chantier à horizon 2028. Enfin, aucune trajectoire chiffrée de convergence des aides nationales vers la PAC n'est explicitée.

SERBIE – Préparation d'une loi sur le remembrement foncier

Ministère de l'agriculture, de la sylviculture et de la gestion des eaux, LAN BEL – juillet 2026

Le ministère serbe de l'Agriculture a engagé la rédaction d'une nouvelle loi sur le remembrement (« komasacija »), destinée à doter le pays d'un cadre plus complet et plus efficace de gestion du foncier agricole. L'objectif affiché est de corriger les insuffisances du dispositif actuel : morcellement extrême du parcellaire, faible efficacité d'usage des terres, insuffisance des infrastructures d'irrigation et de drainage et vulnérabilité climatique. Le texte doit également renforcer la transparence des opérations, la qualité de leur mise en œuvre et la protection des droits des participants. *Ndlr : Le remembrement est l'un des chantiers les plus anciens de la politique agricole serbe. Avec une surface moyenne de 6,4 ha à l'échelle nationale (13,2 ha en Voïvodine) et 217 000 exploitations de moins de 2,5 ha, la structure foncière constitue un enjeu à la modernisation et à l'absorption des fonds européens. La réussite du texte dépendra moins de sa qualité juridique que de deux préalables non résolus : la clarification des droits de propriété sur les 450 000 ha de terres publiques et la fiabilisation du cadastre.*

SERBIE – Limogeage des directeurs du cadastre (RGZ) et de la Direction des biens de l'État

Executive newsletter – 07/08/2026

Le gouvernement serbe a démis de leurs fonctions, le 6 août, Borko Drašković, directeur de l'Autorité géodésique de la République (RGZ) depuis onze ans, et Jovan Vorkapić, directeur de longue date de la Direction des biens de la République de Serbie. Les deux mandats devaient expirer en décembre. L'inspecteur géodésique Dalibor Babić succède au premier ; Ivana Janačković, précédemment conseillère du Premier ministre Đuro Macut, remplace le second. Ces départs interviennent après plusieurs années de mise en cause publique du RGZ par les médias indépendants, sur des soupçons de corruption, des dysfonctionnements de service et des plaintes internes pour harcèlement. M. Vorkapić, avocat d'affaires avant sa nomination en 2013, avait été associé par la presse à plusieurs dossiers de privatisation contestés, dont la cession de terres du complexe agricole PKB à l'émirati Al Dahra. *Ndlr : Ce double remaniement n'est pas anodin pour le secteur agricole. Le RGZ est l'opérateur du cadastre et de la publicité foncière : c'est de la fiabilité de ses données que dépendent le registre des exploitations agricoles, l'identification des parcelles pour les aides à la surface et, à terme, le déploiement du SIGC/IACS et du LPIS – aujourd'hui identifiés par la Commission comme le principal goulet d'étranglement du chapitre 11. La faiblesse de l'appariement entre données cadastrales et déclarations de surface explique une partie des difficultés d'absorption d'IPARD, ainsi que les écarts massifs relevés sur certaines cultures. La Direction des biens de l'État gère par ailleurs les 450 000 ha de terres publiques dont la mise en location reste opaque. Le renouvellement des deux directions peut donc constituer une fenêtre d'opportunité pour relancer ces chantiers.*

ALBANIE – Forte hausse des demandes au titre du Programme national de soutien 2026

Albanian Daily News – 05/08/2026

L'abaissement du seuil minimal de financement et la simplification des critères d'éligibilité du Programme national de soutien agricole 2026 se traduisent par une nette progression du nombre de candidatures, selon la directrice générale de l'Agence pour le développement agricole et rural (AZHBR/ARDA), Ardita Kuçi. Les demandes au titre de la mesure « cheptel bovin de base enregistré » passent de 4 425 en 2025 à 6 732 en 2026 (+52,1 %). La mesure « petit bétail » progresse de 5 670 à 7 236 dossiers (+27,6 %). La plus forte hausse concerne l'apiculture, avec 7 016 demandes contre 4 510 l'an dernier (+62,3 %). *Ndlr : Ces chiffres confirment l'effet mécanique de l'abaissement des seuils annoncé en mars (5 vaches au lieu de 10, 50 têtes de petit bétail au lieu de 100, 25 ruches au lieu de 50) et du doublement de l'aide apicole. L'élargissement de la base de bénéficiaires est politiquement lisible mais interroge sur le plan de la professionnalisation : à enveloppe constante (25 MEUR), une hausse de 30 à 60 % du nombre de dossiers signifie une dilution du soutien unitaire, à rebours de l'objectif d'orientation vers le marché et de l'alignement annoncé sur les logiques de la PAC. Le dispositif reste largement un instrument de soutien du revenu rural.*

SERBIE – 600 000 EUR pour du 100 % ingrédients serbes

Executive newsletter, gouvernement serbe, Tanjug – 20/08/2026

Le gouvernement serbe a adopté le 6 août, sur proposition du ministère de l'Économie, le programme de soutien financier « Qualité nationale – de la matière première domestique au produit d'excellence » (Domaći kvalitet), doté de 70 millions RSD (600 000 EUR pour 2026). Le dispositif prolonge l'initiative du ministère de l'Agriculture ayant institué le label national « 100 % iz Srbije » (100 % de Serbie), réservé aux produits issus exclusivement de matières premières agricoles produites sur le territoire serbe, avec contrôle de l'origine et de la qualité tout au long du processus de transformation. L'éligibilité est ouverte aux micro, petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux exploitations agricoles enregistrées exerçant une activité de transformation. Le ministre de l'Agriculture Dragan Glamočić a souligné que l'objectif était de bâtir un système incitant à l'usage des matières premières nationales, de renforcer les transformateurs et de retenir davantage de valeur ajoutée sur le territoire. *Ndlr : Le montant – 600 000 EUR, à rapporter à un budget agricole approchant le milliard d'euros – place d'emblée la mesure dans le registre du signal politique plutôt que de l'instrument économique, même s'il va dans le bon sens. Deux points de vigilance : un soutien public conditionné à un approvisionnement exclusivement national constitue, dans la logique du droit de l'Union, une mesure susceptible d'effet équivalent à une restriction quantitative – la jurisprudence sur les campagnes d'origine nationale (Buy Irish, Markenqualität aus deutschen Landen) est constante sur ce point. Deuxièmement, l'effet pratique du critère de 100 % : il exclut mécaniquement les segments les plus créateurs de valeur ajoutée, qui reposent sur des intrants importés – cacao, beurre, lait en poudre, arômes –, c'est-à-dire précisément la confiserie et la crème glacée, deux des rares filières serbes structurellement excédentaires.*

Politiques commerciales, innovation, recherche

SERBIE – Nouveau règlement imposant des contrats écrits entre agriculteurs et acheteurs

Ministère de l'agriculture, LAN BEL – juillet 2026

La Serbie a adopté un nouveau règlement rendant obligatoire la conclusion de contrats écrits entre les producteurs agricoles et les transformateurs ou acheteurs. Après le secteur laitier, déjà couvert par une réglementation antérieure, l'obligation s'étend désormais aux céréales, aux fruits et légumes et à leurs produits transformés, à la viande bovine, de veau et de porc, au miel et à d'autres productions agricoles. Les contrats doivent définir à l'avance les principaux paramètres commerciaux : spécifications des produits, quantités, calendrier de livraison, prix, modalités de paiement, exigences de qualité et responsabilités respectives des parties. Le texte fixe également des délais de paiement maximaux de 30 jours pour les produits périssables et de 60 jours pour les autres produits agricoles, conformément à la loi. Le ministère attend de ce cadre une réduction du contentieux, une meilleure planification de la production pour les agriculteurs et une sécurisation de l'approvisionnement en matière première pour les transformateurs. *Ndlr : La mesure s'inspire directement des mécanismes de contractualisation de l'OCM unique et de la directive (UE) 2019/633 sur les pratiques commerciales déloyales, dont le ministre Glamočić avait annoncé la transposition dès janvier 2026 au salon Agro Belgrade. Elle constitue, avec la création annoncée d'un « food ombudsman » dans la Stratégie 2026-2034, l'un des points de convergence effective avec l'acquis en matière d'organisation des marchés. L'effet réel dépendra toutefois du contrôle : dans des filières encore très informelles et où les rapports de force sont très déséquilibrés.*

SERBIE – Obligation de publication quotidienne des prix et entrée en application de la loi sur les pratiques commerciales au 1er sept.

Executive newsletter, Banque nationale de Serbie – 20/08/2026

La ministre du Commerce intérieur et extérieur, Jagoda Lazarević, a confirmé le 19 août que les distributeurs devront publier quotidiennement leurs listes de prix à compter de septembre, sans report possible. La ministre a rappelé l'architecture du dispositif, qui succède à l'encadrement temporaire des marges arrivé à échéance en mars : les amendements à la loi sur le commerce, entrés en vigueur en mai, la nouvelle loi sur la protection des consommateurs, en vigueur depuis le 2 août, et la loi sur les pratiques commerciales pour certaines catégories de produits, assortie d'une période d'adaptation de quatre mois. Selon elle, un certain nombre de pratiques commerciales déloyales, jusqu'ici non encadrées par la loi et identifiées comme un moteur significatif de la hausse des prix, devraient disparaître complètement. Elle a observé que les prix de la plupart des produits étaient restés stables après l'expiration du plafonnement des marges, et que l'évolution favorable des prix alimentaires contribuait fortement à la modération de l'inflation.

La loi sur les pratiques commerciales, adoptée en mars 2026, constitue le premier cadre juridique serbe dédié aux pratiques déloyales dans la chaîne d'approvisionnement. Largement inspirée de la directive (UE) 2019/633, elle va sur plusieurs points au-delà du standard européen. Elle établit une « liste noire » de pratiques interdites en toutes circonstances et une « liste grise » de pratiques admises uniquement si elles sont contractualisées à l'avance et fondées sur des coûts réels (frais de référencement, marketing, promotions, mise en avant en magasin). Elle plafonne à 10 % l'ensemble des contributions exigibles du fournisseur, interdit les accords verbaux, encadre les délais de paiement à 30 et 60 jours et proscribit explicitement les représailles commerciales – menace de déréférencement ou de réduction des commandes en réaction à l'exercice par un fournisseur de ses droits. Elle vise également la pratique du paiement par compensation, fréquemment utilisée comme moyen de pression sur les fournisseurs. Le champ de protection repose sur un seuil de chiffre d'affaires de 2 MEUR et sur l'existence d'un différentiel significatif de pouvoir de négociation.

Le contrôle est confié à la Commission de protection de la concurrence, dont le Conseil a adopté le 4 juillet 2026 une instruction d'application précisant la qualification des pratiques. Les sanctions peuvent atteindre 0,2 % du chiffre d'affaires annuel réalisé en Serbie, assorties d'astreintes journalières pouvant aller jusqu'à 500 000 RSD. La loi introduit enfin un mécanisme de récompense des lanceurs d'alerte, une personne physique signalant une pratique déloyale et fournissant des éléments de preuve pouvant percevoir 5 % du montant de la sanction prononcée. *Ndlr : Ce dispositif marque un changement de méthode important : après l'intervention d'urgence de septembre 2025 sur les marges – qui a valu à la Serbie une demande d'arbitrage d'Ahold Delhaize devant le CIRDI – Belgrade opte pour une régulation structurelle alignée sur l'acquis. C'est un point positif objectif pour le chapitre 11 comme pour le climat des affaires. Une réserve néanmoins sur la capacité de mise en œuvre : la Commission de protection de la concurrence n'a pas été renforcée à proportion, et l'expérience montre que la qualification des pratiques de « liste grise » est un exercice exigeant, y compris dans les États membres. Le mécanisme de récompense des lanceurs d'alerte, sans équivalent dans l'UE, traduit d'ailleurs une tentative de compenser cette faiblesse en s'appuyant sur les signalements internes. Enfin, l'articulation avec le « médiateur de la chaîne alimentaire » annoncé dans la Stratégie 2026-2034 reste à clarifier : deux autorités de régulation sur le même champ créeraient une redondance.*

SERBIE – L'enseigne russe de discount Fix Price ouvre ses cinq premiers magasins

Executive newsletter – 06/08/2026

La chaîne de discount russe Fix Price a ouvert ses cinq premiers magasins en Serbie, dont trois à Belgrade et deux à Novi Sad. L'enseigne propose plus de 2 000 références dont les produits alimentaires. Créée en 2007, elle exploite un réseau de plus de 7 800 magasins dans dix pays (Russie, Kazakhstan, Biélorussie, Lettonie, Ouzbékistan, Géorgie, Kirghizstan, Arménie, Mongolie, Émirats arabes unis). Sa filiale serbe a été constituée par l'intermédiaire d'une société kazakhe).

ALBANIE – Arrêt des importations de viande brésilienne

Albanian Daily News, Top Channel – 07/08/2026

L'Albanie mettra fin, à compter du 3 septembre 2026, à vingt années d'importation de viande brésilienne, suivant la décision de l'Union européenne de suspendre les importations de produits d'origine animale en provenance du Brésil, dû à l'usage de médicaments vétérinaires favorisant le développement de la masse musculaire des animaux. Le ministère de l'Agriculture a officiellement instruit l'Autorité nationale de l'alimentation (AKU) sur la décision. Depuis 2006, le Brésil constituait le principal fournisseur de viandes bovine, porcine et de volaille du pays, et la source principale de matière première de l'industrie de transformation. L'Albanie a importé en 2024 pour 28,5 MUSD de viandes et abats brésiliens, dont 10,1 MUSD de viande et de volaille. Le pays doit désormais identifier de nouvelles sources d'approvisionnement conciliant prix, volumes et garanties de sécurité sanitaire. *Ndlr : Il s'agit d'un signal fort d'alignement autonome de Tirana sur les décisions sanitaires de l'UE, alors même que l'Albanie n'est pas tenue de le faire : c'est une démonstration de bonne volonté. C'est surtout une opportunité commerciale immédiate et chiffrable pour les exportateurs européens, et donc français, principalement en viande bovine congelée et en volaille destinées à la transformation.*

Politiques alimentaires et sanitaires

SERBIE – Peste porcine africaine, nouvelle crise révélatrice pour le chapitre 12

CAA, Direction des forêts, B92, Newsmax Balkans, Agronews – 11/08/2026

La Serbie connaît sa vague de peste porcine africaine (PPA) la plus sévère depuis 2019. Au 10 août, la Direction des forêts fait état de 36 101 porcs domestiques morts ou euthanasiés depuis le début de l'année, dans 7 districts, 13 communes et 62 localités – contre 5 080 animaux abattus sur l'ensemble de l'année 2025. Les foyers se concentrent en Syrmie, Mačva, Kolubara et à Belgrade, avec un événement déterminant : l'abattage de plus de 11 000 animaux, dont environ 1 100 truies, à la ferme Mistral Komerc de Hrtkovci le 9 juillet. Le réservoir sauvage est saturé : 16 des 17 territoires de chasse gérés par Vojvodinašume sont touchés. La réponse s'est durcie à la mi-juillet, notamment sur l'abattage de réduction des populations de sangliers, et les amendes (jusqu'à trois millions de dinars). Le ministre a reconnu des défaillances ayant motivé des changements de personnel au Centre national de crise et lancé la révision du plan de gestion des crises de 2015. Côté filière, la perte de truies pèsera sur plusieurs cycles de production. Le marché reste toutefois amorti par les importations, dont la part dans la consommation est passée de 8 % en 2013 à près de 20 % en 2022. Les éleveurs dénoncent un prix du vif de 150-160 dinars/kg, inférieur au coût de production. *Ndlr : La crise offre un marqueur objectif de capacité administrative pour l'évaluation du chapitre 12 (préparation aux crises, laboratoires, inspection, traçabilité). Elle appelle également une vigilance commerciale pour les opérateurs français (génétique, mouvements d'animaux vivants et de produits), les restrictions régionales pouvant se prolonger : le ministre estime que la PPA restera durablement présente en Serbie, la biosécurité constituant le seul levier de limitation. Le droit à*

indemnisation dépend en Serbie de l'identification et de l'enregistrement des animaux ainsi que du respect des mesures de biosécurité, mécanisme conforme à l'esprit du règlement (UE) 2016/429 mais dont l'application révèle la faiblesse persistante des bases de données sur les petits détenteurs. Par ailleurs, la Serbie applique un zonage de type UE (zones infectées et à risque, restrictions de mouvement, mesures en faune sauvage) mais sans intégration au système ADIS ni au régime de régionalisation qui permettrait de préserver les échanges depuis les zones indemnes – d'où l'exposition aux fermetures nationales décidées par les voisins.

SERBIE – Inscription sur la liste UE des pays conformes aux nouvelles exigences sur les antimicrobiens vétérinaires

Ministère de l'agriculture, Agrinfo – juillet 2026

La Serbie figure sur la liste des pays tiers satisfaisant aux nouvelles exigences européennes relatives à l'usage des médicaments vétérinaires antimicrobiens. Cette inscription lui permettra de poursuivre sans interruption ses exportations d'animaux vivants et de produits d'origine animale vers l'Union européenne une fois les nouvelles règles entrées en vigueur. À compter du 3 septembre 2026, seuls les pays capables de démontrer l'existence d'un système fiable de suivi de l'usage des antimicrobiens et la conformité aux standards européens pourront exporter vers l'UE. Selon le ministère serbe de l'Agriculture, l'inscription confirme la reconnaissance du système national de contrôle des médicaments vétérinaires, des mesures de santé animale et des normes de sécurité alimentaire. *Ndlr : la reconnaissance porte sur le système de suivi de l'antibiorésistance, qui sécurise notamment les perspectives d'ouverture du marché européen à la filière avicole serbe (jumelage court mené en 2024) et, plus largement, la stratégie d'exportation de produits animaux.*

MONTENEGRO – Adoption d'un « paquet chapitre 12 » par le gouvernement

CAA, gov.me (135e session du gouvernement) – 23/07/2026

Le gouvernement monténégrin a adopté, lors de sa 135e session le 23 juillet 2026, un ensemble de textes destinés à harmoniser la législation nationale avec l'acquis UE dans le cadre des négociations du chapitre 12 (sécurité alimentaire, questions vétérinaires et phytosanitaires). Le paquet comprend une nouvelle réglementation sur l'alimentation ; un décret modifiant la politique agraire pour 2026 (Agrobudget) ; le programme national révisé d'amélioration de la qualité du lait cru, assorti d'un plan d'action et d'un plan de traitement du lait cru non conforme ; un règlement sur les conditions de dérogation aux exigences de la réglementation alimentaire pour les établissements de faible volume d'activité dans les produits d'origine animale ; une feuille de route pour les laboratoires nationaux de référence ; un plan d'action pour le renforcement des capacités administratives de la Direction de la sécurité alimentaire, vétérinaire et phytosanitaire ; une feuille de route pour la construction et l'amélioration des postes d'inspection frontaliers ; deux règlements sur la mise sur le marché de petites quantités de produits primaires et de produits d'origine animale destinés à la consommation humaine et l'octroi de 200 000 EUR de la réserve budgétaire à la Direction de la sécurité alimentaire, notamment pour le poste d'inspection frontalier avec la Bosnie-Herzégovine, ainsi qu'un protocole de coopération avec l'administration slovène

en matière de gestion des sous-produits animaux. *Ndlr : Ce paquet est manifestement calibré pour répondre aux critères de clôture du chapitre 12, sur lequel le Monténégro se positionne comme le pays le plus avancé de la région. L'ampleur du dispositif – neuf textes adoptés en une seule session – témoigne d'une accélération réelle, mais l'essentiel des engagements repose sur des capacités administratives à construire (voir articles suivants sur le lait cru et l'équarrissage). L'ouverture d'un protocole avec la Slovénie et le financement du poste frontalier avec la Bosnie-Herzégovine signalent une approche régionale pragmatique face à des capacités nationales sous-dimensionnées. A noter la publication en août 2026 d'une offre de jumelage sur la santé des végétaux au Monténégro où la France pourrait se positionner au sein d'un consortium.*

MONTENEGRO – Programme national révisé sur la qualité du lait cru : des engagements ambitieux, des moyens décalés

CAA – 23/07/2026

Le programme national révisé d'amélioration de la qualité du lait cru actualise le dispositif adopté en juin 2018 pour satisfaire au premier critère de clôture du chapitre 12. Le 7e rapport de mise en œuvre (nov 2024 – nov 2025), examiné par le gouvernement le 19 février 2026, faisait suite à une enquête du Centre pour le journalisme d'investigation du Monténégro (CIN-CG) relevant des taux bactériens supérieurs aux seuils européens chez les 930 producteurs livrant aux laiteries et les 2 200 producteurs fermiers de fromage et de kajmak, dans un contexte de capacités d'inspection insuffisantes. Le bilan présente des progrès tangibles : 93 % du lait collecté en 2025 était conforme (26,5 millions de litres sur 28,5) et les comptages cellulaires sont passés sous le seuil des 400 000. Le nombre total de germes (595 000/ml) reste toutefois près de six fois supérieur au seuil de 100 000 fixé par le règlement UE 853/2004. Le nombre d'échantillons a par ailleurs chuté de 30 % à volume collecté constant (40 166 analyses en 2020, 28 172 en 2025), et les deux principaux collecteurs, Lazine et Srna, qui représentent 44 % du volume national, plafonnent à 89 % et 90,7 % de conformité. Sur 158 millions de litres produits annuellement, 15 % seulement transitent par les 28 établissements agréés : le taux de 93 % ne porte donc que sur un septième de la production. Les 3 693 exploitations enregistrées comme transformateurs à la ferme n'ont jamais fait l'objet d'un prélèvement de lait cru, faute d'effectifs, et 1 610 d'entre elles (44 %) transforment dans des locaux non conformes. *Ndlr : Deux fragilités appellent l'attention. D'abord, la cohérence entre le programme lait et le plan « capacités administratives » adopté le même jour : ce dernier prévoit douze recrutements en 2026 et 31 en 2027, la formation de base des 31 recrues n'intervenant qu'en 2027 et la formation avancée (critères microbiologiques, pathogènes, gestion de crise) en 2028. Les engagements 2026 reposent donc sur des agents non encore recrutés, et ceux de 2027 sur des agents en formation initiale. Ensuite, le volet zoonoses : le règlement 853/2004 subordonne l'usage du lait cru à sa provenance de troupeaux indemnes de tuberculose et de brucellose. La transposition du règlement (UE) 2020/689 est annoncée pour le T4 2026 et l'attribution effective des statuts pour le T4 2027 ; aucune exploitation ne dispose aujourd'hui d'un statut formellement octroyé, alors que la collecte, la transformation et une candidature à l'export vers l'UE sont en cours.*

MONTENEGRO – L’absence de sites d’équarrissage met sous pression la clôture du chapitre 12

Montenegro daily media report, Vijesti – 07/08/2026

Le Monténégro accuse un retard important dans la mise en place d’un système de gestion sûre des cadavres d’animaux et des sous-produits animaux, de nombreuses municipalités n’ayant pas désigné de sites d’enfouissement à l’échéance du 1er mai 2026. Selon le quotidien Vijesti, ce retard pourrait affecter la clôture provisoire du chapitre 12 et conduit le gouvernement à envisager des mesures intérimaires d’urgence : sites régionaux, incinérateurs mobiles et création éventuelle d’une société publique de gestion des déchets animaux.

Parmi les municipalités ayant répondu, Podgorica a identifié trois sites potentiels et Bar prépare un appel d’offres pour un incinérateur susceptible de servir d’installation régionale. Plusieurs autres invoquent l’absence de terrains adaptés ou discutent de solutions régionales conjointes avec l’État. Le gouvernement reconnaît la difficulté à satisfaire le critère de clôture, en particulier depuis le retrait de la Croatie des projets de coopération sur l’élimination des sous-produits animaux, motivé par la situation épidémiologique régionale. À titre transitoire, le gouvernement propose l’acquisition de deux incinérateurs mobiles, de véhicules frigorifiques spécialisés, de conteneurs et d’équipements associés, tout en explorant des coopérations avec la Slovénie, la Serbie et le Kosovo ainsi que le recours à des installations privées nationales conformes aux normes européennes. Une décision est attendue d’ici fin octobre 2026 entre l’implication de municipalités telles que Podgorica et Bijelo Polje dans l’exploitation du système, ou la création d’une société d’État. Les capacités nationales complètes ne sont aujourd’hui planifiées qu’à l’horizon 2031. Une enquête de Vijesti auprès de 981 répondants indique enfin que la majorité des personnes ont éliminé elles-mêmes leurs animaux morts et que plus de la moitié ignorent la procédure légalement prescrite. *Ndlr : Le retrait croate constitue le fait nouveau le plus significatif : il illustre la fragilité des solutions régionales de mutualisation lorsque la situation sanitaire se dégrade dans le voisinage (PPA en Serbie, dermatose nodulaire et variole ovine dans la région). Le décalage entre l’échéance de clôture du chapitre 12, visée à court terme, et l’horizon 2031 pour des capacités nationales complètes constitue un risque de blocage sérieux. Ce dossier peut représenter une opportunité pour les opérateurs français du traitement des sous-produits animaux (équarrissage, incinération mobile).*

ALBANIE – 13,5 MEUR pour la sécurité alimentaire via le projet EU4Food Safety

Albanian Daily News – 17/07/2026

Le Parlement albanais a approuvé la loi de ratification de l’accord de coopération technique 2025 avec l’Allemagne, créant la base juridique de mise en œuvre du projet EU4Food Safety. Présenté par le ministre de l’Agriculture et du Développement rural, Andis Salla, le dispositif mobilise une subvention d’un million d’euros du gouvernement allemand et un financement de 12,5 MEUR de l’Union européenne, soit un total de 13,5 MEUR pour la période 2026-2030. Le projet vise à construire un système national de sécurité alimentaire pleinement aligné sur les standards européens : renforcement des institutions chargées du contrôle officiel, modernisation des procédures d’inspection et des capacités de

laboratoire, appui à l'harmonisation législative et à sa mise en œuvre effective, et contribution à la satisfaction des critères de clôture du chapitre 12. Le ministre a souligné que l'Union n'exige plus seulement l'adoption de textes mais l'existence d'institutions fonctionnelles, et rappelé que le chapitre 12 figure parmi les plus complexes des négociations d'adhésion.

SERBIE – Audit DG SANTE : les contrôles sur les fruits rouges désormais conformes aux standards européens

Executive newsletter, ministère de l'agriculture, Commission européenne (DG SANTE) – 20/08/2026

Selon le projet de rapport de la direction générale de la Santé et de la Sécurité alimentaire de la Commission européenne (DG SANTE), cité par le ministère serbe de l'Agriculture, la Serbie a significativement amélioré son système de contrôles officiels applicable aux produits d'origine végétale. L'audit, conduit en 2026, portait sur la prévention des contaminations microbiologiques et couvrait les exploitations, les unités de transformation et les laboratoires intervenant dans la production de fruits rouges frais et congelés ainsi que de légumes-feuilles. Les experts européens ont constaté l'existence d'un cadre légal et institutionnel effectif pour les contrôles officiels et la gestion du risque microbiologique, couvrant tant le marché intérieur que les flux destinés à l'exportation vers l'UE. L'organisation des autorités compétentes, la fiabilité des laboratoires et les procédures d'échantillonnage ont été évaluées positivement, de même que le dispositif serbe de réponse aux notifications du système d'alerte rapide RASFF. Les contrôles au stade de la production primaire des fruits rouges sont jugés nettement améliorés depuis l'évaluation précédente et désormais conformes aux standards européens.

La Commission formule néanmoins des recommandations : formation spécialisée des inspecteurs aux risques microbiologiques au stade de la transformation, et mise en œuvre complète des contrôles officiels sur la transformation des légumes-feuilles destinés au marché européen. La Serbie transmettra ses observations sur le projet de rapport et préparera un plan d'action de mise en œuvre. *Ndlr : L'audit précédent, réalisé en 2019, concluait que la majorité des fruits rouges exportés vers l'UE n'étaient pas soumis à des contrôles officiels au stade de la production primaire, que ces contrôles n'étaient que partiellement fondés sur le risque et de faible fréquence, qu'aucun échantillonnage n'était réalisé après congélation et que la vérification des transformateurs et exportateurs était très limitée. Le chemin parcouru est donc réel, et constitue un point positif objectif pour le chapitre 12.*

Actualités filières

SERBIE – Sécheresse historique : le Danube au plus bas depuis plus d'un siècle, restrictions d'irrigation

CAA, AFP, RHMZ – 04/08/2026

La Serbie traverse l'un des épisodes d'étiage les plus sévères de son histoire hydrologique. À Bezdan, à la frontière croato-hongroise, le niveau du Danube est descendu à -137 cm sous le zéro hydrométrique fin juillet, avec des prévisions du

service hydrométéorologique serbe (RHMZ) allant jusqu'à -147 cm, soit en deçà du minimum historique de 1909. L'état d'urgence a été déclaré à Sombor ainsi que dans les municipalités de Kula et Vrbas. Pour l'agriculture, les conséquences sont doubles : d'une part, la baisse des débits fluviaux et des nappes phréatiques limite fortement les prélèvements pour l'irrigation, les autorités ayant procédé à des restrictions puis à des interdictions localisées de pompage sur plusieurs canaux du réseau Danube-Tisa-Danube ; d'autre part, le renchérissement des coûts de production s'aggrave, la navigation fluviale n'acceptant plus que des barges chargées à 30-40 % de leur capacité. Les livraisons de carburant par voie fluviale ont ainsi été réduites au quart des volumes prévus en juillet, avec un effet mécanique sur le coût des intrants et de la logistique céréalière à l'export. *Ndlr : Il s'agit du deuxième étiage record en quatre ans. L'épisode illustre la vulnérabilité structurelle du modèle agricole de Voïvodine, où l'irrigation ne couvre qu'une part marginale des surfaces malgré la proximité du réseau hydrographique le plus dense du pays. Il donne également une portée très concrète au programme irrigation-drainage annoncé dans la Stratégie 2026-2034 : la question n'est plus l'opportunité de l'investissement mais son financement et son calendrier. C'est un terrain d'intérêt direct pour l'offre française (hydraulique agricole, pilotage de l'irrigation, matériel de micro-irrigation), sous réserve d'un déblocage effectif d'IPARD III et de la mesure « investissements dans les exploitations » (voir projet HYFLO sur financement AFD).*

SERBIE – Bilan de campagne grandes cultures : cultures d'hiver satisfaisantes, cultures de printemps durement touchées

Beta, Tanjug, Danas, Vreme, Insajder, Biznis Kurir – 18/08/2026

La campagne 2026 se caractérise par une rupture nette autour du 20 juillet, avec de bonnes conditions avant : les rendements de blé, d'orge, de seigle, d'avoine et de colza sont jugés satisfaisants par les experts, avec plus de deux millions de tonnes de blé engrangées dans les silos. Dans la région de Subotica, le blé a rendu en moyenne 5,5 t/ha sur environ 20 000 hectares et l'orge près de 6 t/ha, soit des niveaux qualifiés de moyens. La vague de chaleur extrême de fin juillet, conjuguée à un déficit hydrique installé depuis le printemps, a en revanche gravement compromis les cultures de printemps. Le soja est la culture la plus atteinte. Sur les deux dernières campagnes, le rendement moyen du soja s'établissait déjà autour de 1,6 t/ha, contre environ 3,5 t/ha en conditions normales. L'enjeu est d'autant plus sensible que la Serbie a bâti une position de niche sur le soja non-OGM, recherché par l'industrie.

Le maïs, semé sur près de 900 000 hectares, affiche une situation très hétérogène selon les parcelles, en fonction de la date de semis, du choix d'hybride, de la préparation du sol et de l'itinéraire technique. L'estimation courante s'établit autour de 4 t/ha de grain sec, à comparer à une moyenne décennale de 6,15 t/ha et à une moyenne quinquennale déjà dégradée de 5,4 t/ha. En Voïvodine, particulièrement en Bačka méridionale et dans le Banat, les professionnels évoquent des baisses de 50 à 60 % par rapport à une année normale. La Serbie centrale, mieux arrosée, est en meilleure posture. Faute de remplissage du grain, certains producteurs se résolvent à récolter en ensilage avant le stade habituel.

Le tournesol, semé sur environ 300 000 hectares, a le mieux résisté, mais la maturation précipitée par le stress hydrique conduit à un rendement attendu

autour de 2,5 t/ha contre 3,5 t/ha espérés, soit un recul de 30 à 40 %. La qualité du grain resterait bonne et le volume suffisant pour l’approvisionnement des huileries et une part d’exportation. La betterave sucrière a localement subi des pertes sévères, sans que l’approvisionnement du marché national en sucre soit menacé.

L’impossibilité d’irriguer en Voïvodine au moment critique du remplissage du grain diminuera l’écart de rendement entre parcelles irriguées et non irriguées (cinq fois plus sur maïs normalement). Sur le plan sanitaire, les spécialistes alertent sur le risque mycotoxines : les températures élevées et l’éclatement des grains en cours de maturation constituent des portes d’entrée pour le développement de ces contaminants. Un contrôle renforcé de la qualité des matières premières destinées à l’alimentation animale est recommandé. *Ndlr : les capacités d’exportation seront réduites, en particulier sur le maïs et le soja. Les craintes se portent également sur les résultats économiques en tournesol.*

SERBIE – Tournesol : les producteurs menacent de se mobiliser

Beta, Executive newsletter – 07/08/2026

Les producteurs de tournesol serbes contestent le prix d’acompte de 350 EUR/t (40 RSD/kg) proposé par les huileries et menacent de manifester si les acheteurs ne le relèvent pas. Les producteurs mettent en cause une entente des acheteurs sur un prix uniforme, inférieur de 15 à 20 dinars à celui de la campagne précédente, alors que les charges ont augmenté de 20 à 30 %. Il dénonce une situation de monopsonne et rappelle que le prix d’achat dans les pays voisins s’établit autour de 580 EUR/tonne. La récolte, quasiment achevée, a été précipitée par des conditions climatiques défavorables ayant provoqué une maturation prématurée, avec des rendements compris entre 0,9 et 2 t/ha, contre 4 t/ha en année favorable. Le même constat est fait sur le blé, payé 175 EUR/tonne pour un coût de revient de 230 EUR/t. *Ndlr : 3 effets se combinent : un choc de rendement lié à la sécheresse, une structure d’aval très concentrée dans les oléagineux (accentuée par l’acquisition de Dijamant par le groupe MK en janvier 2026, aux côtés de Victoria Oil) et des coûts de production toujours élevés. Elle réunit tous les ingrédients d’une nouvelle mobilisation à l’automne, après celle des éleveurs laitiers au printemps, dans un contexte social déjà tendu.*

SERBIE – Récolte fruitière record en 2026, mais des capacités de transformation insuffisantes

Faculté d’agriculture de Novi Sad, LAN BEL – août 2026

L’arboriculture fait exception. Les récoltes de fruits ont été engrangées pour l’essentiel avant l’épisode caniculaire et la campagne est bonne, voire exceptionnelle. La Serbie devrait produire jusqu’à 1,5 million de tonnes de fruits en 2026, ce qui en ferait l’une des campagnes les plus productives de la décennie. Selon les experts de la Faculté d’agriculture de Novi Sad, mais les conditions de marché restent difficiles. La production d’abricots atteindrait un record de 50 000 tonnes, alors que les producteurs ne perçoivent que 0,30 EUR/kg, l’industrie de transformation nationale étant incapable d’absorber une récolte de cette ampleur. Une production record de prunes est également attendue, avec un risque de pression sur les prix en cas de contraintes à l’export. Les myrtilles affichent une bonne qualité, et la framboise, autour de 3,40 EUR/kg, demeure

rentable cette année. Les experts identifient l'insuffisance des infrastructures comme le principal obstacle à la création de valeur : manque de centres de collecte modernes, d'installations de refroidissement rapide, de lignes de conditionnement, de réseaux de distribution et de capacités de transformation, en particulier pour les productions très périssables comme la cerise acide et l'abricot, alors que la filière continue par ailleurs de sous-utiliser les fonds IPARD. *Ndlr : Avec un budget agricole 2026 approchant le milliard d'euros, la question de l'allocation du soutien public mérite peut-être un meilleur rééquilibrage vers l'investissement de long terme dans les infrastructures, la transformation à valeur ajoutée, l'adaptation climatique et la biodiversité.*

SERBIE – La crème glacée s'exporte

Executive newsletter, Eurostat, Office statistique de la République de Serbie (RZS), Chambre de commerce de Serbie – 20/08/2026

Avec 86 millions de litres produits l'an dernier (53 010 tonnes selon RZS), la Serbie se classe au sixième rang européen pour la production de crème glacée, derrière l'Allemagne (608 millions de litres), l'Italie (549), la France (525), l'Espagne (457) et la Belgique (274), selon les données Eurostat. La progression est rapide : la production était de 33 818 tonnes en 2020. Les exportations se sont élevées à 35 733 tonnes pour 102,49 MEUR, en progression de 1,6 % en valeur sur un an. La Bulgarie constitue le premier débouché avec 8 748 tonnes, devant la Grèce, le Royaume-Uni, la Bosnie-Herzégovine et l'Allemagne. Les importations atteignent 12 116 tonnes pour 46,59 MEUR, principalement en provenance de Belgique, de Croatie, d'Allemagne, de Pologne et de Slovaquie. Le solde commercial est donc excédentaire de 55,9 MEUR. La filière repose sur trois unités industrielles – Frikom (groupe britannique Nomad Foods), Froneri Adriatic et Swisslion-Takovo (employant environ 2 000 personnes), auxquelles s'ajoute une centaine de producteurs artisanaux recensés par la Chambre de commerce de Serbie. Froneri Adriatic relève de la coentreprise mondiale entre Nestlé et R&R Ice Cream, cette dernière étant adossée au fonds d'investissement français PAI Partners. *Ndlr : Ce segment constitue l'une des rares filières agroalimentaires serbes affichant un excédent commercial structurel sur un produit transformé à forte valeur ajoutée, dans une économie dont les exportations agricoles restent dominées par les matières premières et les produits peu élaborés (maïs, blé, framboise congelée). La structure des échanges montre que la valeur unitaire à l'export s'établit autour de 2,9 EUR/kg contre 3,8 EUR/kg à l'import. La Serbie exporte donc du volume de milieu de gamme, largement en production pour compte de tiers au sein de groupes internationaux, et importe du haut de gamme depuis l'UE. La montée en gamme et le développement de marques propres constituent le principal gisement de valeur, comme dans la confiserie serbe traitée dans une précédente édition. Enfin, la filière est fortement consommatrice de poudre de lait, de crème et de beurre, précisément les produits que les organisations de producteurs laitiers demandaient de surtaxer au printemps 2026. L'arbitrage entre protection de l'amont laitier et compétitivité de l'aval transformateur est à trouver. D'un point de vue opportunités pour la France, deux angles se dégagent : les ingrédients et intrants (poudres et matières grasses laitières, arômes, stabilisants, enrobages chocolatés, décors) sur lesquels la France est bien positionnée face aux fournisseurs belges et allemands actuels, et les équipements de process et de chaîne du froid, dans un contexte d'investissements de capacité.*

Agendas, évènements, visites

SERBIE – Chèvres laitières : le modèle français intéresse

CAA – 04/08/2026

La Serbie dispose d'un cheptel caprin trait autour de 70.000 têtes selon RZS, en forte régression, mais le troupeau pourrait rassembler autour de 200 000 têtes, difficile à évaluer car majoritairement détenu dans de petites unités de quelques dizaines d'animaux, avec une transformation très largement fermière et informelle, l'absence de schéma de sélection national et une génétique importée au coup par coup. Les projets de diversification vers le caprin se multiplient donc, portés par des investisseurs privés recherchant une montée en gamme rapide, et on note l'apparition de fermes spécialisées en Voïvodine, majoritairement en race Saanen. La négociation en juin 2026 du certificat sanitaire petits ruminants à l'export entre la France et la Serbie rend le flux possible. Le CAA a rencontré le directeur général de KOZA NOSTRA, qui a un projet d'acquisition de 300 chèvres laitières de race alpine, mais au-delà c'est le modèle français qui l'intéresse (schéma de sélection, alimentation, etc.). La France est le premier producteur européen de lait de chèvre, avec un cheptel de l'ordre de 1,2 million de têtes et une production annuelle proche de 600 000 tonnes de lait, portée par quelques milliers d'exploitations livreuses spécialisées et une industrie fromagère structurée autour de signes officiels de qualité (Chavignol, Rocamadour, Sainte-Maure-de-Touraine, Picodon, etc.). La filière repose sur un schéma de sélection génétique éprouvé sur les races alpine et saanen, un contrôle laitier généralisé et une organisation interprofessionnelle solide. *Ndlr : Ce projet constitue une nouvelle illustration opérationnelle du certificat sanitaire ovin/caprin négocié avec la Serbie. Il ouvre surtout un débouché structurant pour la génétique caprine française, encore peu présente dans les Balkans occidentaux. Un accompagnement au-delà de la seule fourniture d'animaux, conduite d'élevage, alimentation, contrôle laitier, prophylaxie, transformation fromagère, serait déterminant pour la réussite du projet.*

Retrouvez les précédents numéros et les autres publications du Service

Economique Régional de Belgrade à l'adresse :

www.tresor.economie.gouv.fr/pays/Serbie

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : M. Pierre Sentenac

Rédigé par : Alexandre Martinez

Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional de Belgrade (adresser les demandes à alexandre.martinez@dgtrésor.gouv.fr)

Clause de non-responsabilité : Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées.

Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication

Abonnement par email : alexandre.martinez@dgtrésor.gouv.fr

Merci d'indiquer votre nom, prénom, activité/entreprise, fonction, coordonnées téléphoniques et mail